



Décision n° 82/2026

Objet : Contrat de cession de droits d'exploitation conclu entre la Commune de Rousset, l'Association SAS ELISIA : Spectacle « NUIT & JOUR » Le vendredi 4 novembre 2026 à 16h à la Médiathèque René Char.

- Monsieur le Maire,
- Vu l'article L. 2122.22 du code général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°13/2026 du conseil municipal en date du 2 avril 2026, portant délégation d'attributions dudit conseil municipal à monsieur le Maire de Rousset,
- Vu la délibération n°29/2026 du conseil municipal de Rousset en date du 2 avril 2026 fixant les tarifs des spectacles du service municipal de la culture pour la saison 2026/2027,
- Attendu que la commune de ROUSSET a décidé de mettre à l'affiche de sa programmation culturelle 2026/2027 un spectacle Jeune public intitulé « *NUIT & JOUR* »
- Vu la proposition de contrat présentée par L'Association SAS ELISIA - 10 Avenue des Planes - 13800 ISTRES qui dispose du droit d'exploitation du spectacle « *NUIT & JOUR* » pour lequel elle s'est assurée du concours des artistes nécessaires.

DECIDE

Article 1^{er} : Il est conclu avec L'Association SAS ELISIA - 10 Avenue des Planes - 13800 ISTRES, un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle jeune public « *NUIT & JOUR* », le vendredi 4 novembre 2026 de 16h à 16h30 à la Médiathèque.

Article 2 : Le Producteur fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique de la représentation. L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche y compris le personnel nécessaire au montage et démontage.

Article 3 : Le prix du spectacle s'élève à la somme de 570.00€ TTC.

La commune de ROUSSET aura à sa charge les droits d'auteurs, mise en scène, chorégraphique ainsi que les droits voisins éventuels et en assurera le paiement.

Article 5 : Le contrat de cession sera annexé à la présente décision.

Fait à Rousset, le 27/04/2026

Le Maire



Philippe PIGNON.